

Chabbat Nitsavim

27 Eloul 5785
20 Septembre
2025



N° 449

Réfoua Chéléma

Karine Myriam bat Denise Camouna



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Dans la Paracha figure une série de prédictions : a) le peuple vivra en Erets Israël avec des bénédictions ; b) puis, exilé, il vivra parmi les nations avec des malédictions ; c) ensuite, il se repentira ; d) D-ieu aura pitié de lui et, bien qu'il ait été dispersé aux quatre coins de la terre, Il le ramènera et le réunira sur sa terre ; e) enfin, le peuple se repentira encore davantage, et ainsi de suite.

Voici le texte : « Lorsque toutes ces choses t'arriveront, la bénédiction et la malédiction que Je mets devant toi, tu prendras à cœur au milieu de toutes les nations chez lesquelles D-ieu t'aura chassé. Tu reviendras à D-ieu et écouteras Sa voix, selon tout ce que Je t'ordonne aujourd'hui, toi et tes enfants, de tout ton cœur et de toute ton âme. Alors D-ieu ramènera tes captifs et aura compassion de toi ; Il te rassemblera du milieu de tous les peuples chez qui D-ieu t'aura dispersé... D-ieu circonscira ton cœur et le cœur de ta descendance, et tu aimeras D-ieu de tout ton cœur et de toute ton âme, afin que tu vives... Tu retourneras et écouteras la voix de D-ieu... car tu écouteras la voix de ton D-ieu... car tu te repentiras vers D-ieu de tout ton cœur et de toute ton âme[1]. »

De nos jours, les premières prédictions se sont déjà réalisées : dispersé aux quatre coins du monde, le peuple juif est revenu sur sa terre et, peu à peu, il se tourne de plus en plus vers la foi. Mais le texte précise (voir au point c) que le processus de repentir commence avant même le retour en terre d'Israël, et que c'est ce repentir qui provoque le retour. Certes, ce repentir initial n'est pas complet, puisque la Torah le fait suivre de quatre étapes supplémentaires. Néanmoins, un certain retour « de tout son cœur et de toute son âme vers D-ieu » précède le retour du peuple sur sa terre. De quelle faute le peuple devait-il donc se repentir avant que D-ieu ne le ramène ?

En fait, avant la destruction du Temple, les meurtres étaient considérés avec légèreté : « Au début, tout Cohen qui voulait prélever les cendres de l'Autel le faisait. Lorsqu'il y avait plusieurs candidats, ils couraient sur la rampe de l'Autel. Celui qui avançait son collègue de quatre coudées obtenait ce privilège. S'ils arrivaient à égalité, l'administrateur du Temple leur disait : levez un doigt... Un jour, deux Cohanim arrivèrent à égalité. L'un poussa son collègue, qui tomba et se cassa la jambe. Voyant le danger, le Tribunal décréta que la sélection des Cohanim se ferait désormais par tirage au sort.

Voici un autre incident qui le précéda : deux Cohanim couraient sur la rampe ; l'un atteignit les quatre coudées avant son collègue. Le second prit un couteau et le planta dans son cœur. Rabbi Tzadok monta sur une marche et s'écria : "Maison

d'Israël, écoutez ! La Torah dit : si un cadavre est trouvé dans le pays... vos anciens et vos juges devront accomplir le rituel de l'égl'a aroufa pour obtenir le pardon. Sur qui la responsabilité repose-t-elle ici ? Sur les habitants de Jérusalem ou sur les Cohanim du Temple ?" En entendant cela, le peuple éclata en pleurs. Le père de la victime arriva et trouva son fils agonisant. Il dit : "Voyez, il est encore vivant ! Ainsi, le couteau n'est pas devenu impur !" Ces paroles sont rapportées pour montrer que l'on accordait plus de gravité à la pureté des ustensiles qu'au meurtre lui-même. Comme le dit le verset[2] : "Le roi Ménaché répandit aussi beaucoup de sang innocent, jusqu'à remplir Jérusalem d'un bout à l'autre" [...] Ce n'est pas que le respect pour la pureté des ustensiles du Temple leur tenait particulièrement à cœur, mais plutôt qu'ils ne considéraient pas les meurtres entre Juifs dans leur véritable gravité »[3]. Bien que le meurtre du jeune Cohen se soit produit vers la fin du deuxième Temple, cinq siècles après le roi Ménaché qui a vécu à l'époque du premier Temple, les crimes de ce dernier laissèrent des traces indélébiles sur les générations suivantes[4]. « Il est dit : le premier Temple fut détruit à cause de trois péchés – idolâtrie, immoralité et meurtre – et le second à cause de la haine gratuite »[5], qui, elle aussi, conduisait au meurtre. Le Talmud mentionne encore que « quarante ans avant la destruction du Temple, les juges du Grand Tribunal quittèrent leur salle au Temple »[6], « car incapables de juger les innombrables assassinats »[7]. L'historien Josèphe Flavius[8] rapporte également ces meurtres fréquents entre Juifs.

Or, deux mille ans de persécutions, dont l'horreur de la Shoah, ont pratiquement éradiqué les meurtres entre Juifs. Aujourd'hui, nous constatons chaque jour l'immense solidarité du peuple.

Et voici une petite remarque : En Israël, malgré les très nombreuses manifestations, issues de milieux très différents et pour des raisons très variées, où la circulation est bloquée et des milliers de voyageurs restent coincés, les automobilistes font preuve d'une patience remarquable. Grâce à D-ieu, aucun n'ose blesser – que D-ieu nous en préserve – un manifestant. Il se peut donc que, lorsque la Torah dit que le peuple dispersé dans le monde se repentira de tout son cœur et de toute son âme, et que D-ieu le ramènera alors sur sa terre, il s'agisse précisément du péché de la légèreté du meurtre, qui avait causé la destruction du second Temple.

[1] Devarim 30, 1-10. [2] Rois, 2, 21, 16. [3] Yoma, 22/23. [4] Maharcha. [5] Yoma 9b. [6] Sanhedrin, 41a. [7] Avoda Zara, 8b. [8] Antiquités ; la Guerre.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (29-9) : « Atème nitsavim hayome koulékème lifné Hachem élohékème ». A quel enseignement fondamental font allusion les termes précités ?

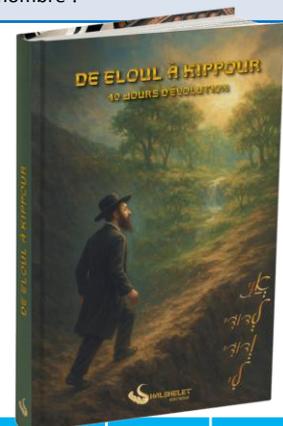
2) À quelle occasion la bénédiction récitée avant les sonneries du Chofar se termine-t-elle par les mots litkoà béchofar (et non par les mots lichmoà kol chofar) ?

3) Notre Sidra évoque le renversement des villes de Sodom, d'Amora et de Tsévoyim, qui furent détruites par Hachem au moyen du soufre et du sel (et de cette destruction apparut, selon une opinion de nos sages, le "yam haméla'h" : "la Mer morte". Voir, à propos de ce sujet, le Gaon de Vilna, "Aliate Kir", ote 54). Ceci dit, quels sont les différents noms de la Mer morte ?

4) A quelle Halakha du Rambam, fait allusion l'expression (30-2) : « Véchavta àd Hachem Elohéka » ?

5) À quel enseignement fait allusion la Guématria de l'expression : « Mi yaélé lanou hachamaïma » ?

6) Combien de versets contient notre Sidra ? A quels enseignements fait allusion ce nombre ?



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine, Moché rappelle l'alliance que Hachem établit avec Israël. Ainsi, le verset nous dit : « Et ce n'est pas avec vous seuls que Je conclus cette alliance ... Mais avec ceux qui sont avec nous debout aujourd'hui devant Hachem et ceux qui ne sont pas ici avec nous aujourd'hui ».

Cependant, si le verset voulait uniquement faire allusion aux générations futures pas encore présentes, pourquoi n'est-il pas simplement écrit : ce n'est pas QUE avec vous, mais a été préférée la formule "vous seuls" ?

Le Rav Mordekhaï Eliahou répond que lorsque Hachem établit Son alliance avec Israël, Il l'a contractée avec le peuple dans son ensemble et non pas avec des individus séparés.

Ainsi, le verset nous dit : Ce n'est pas avec vous seuls, déconnecté du peuple que Je contracte cette alliance.

Dans la même idée, le rav Mordekhaï Eliahou explique ce qui suit quelques versets plus loin : « Et ce sera lorsqu'il entendra les paroles de ce serment et il bénira en son cœur en disant : la paix sera sur moi car dans la droiture de mon cœur j'irai... Hachem ne lui pardonnera pas ».

Le rav développe que ce verset s'adresse à un homme respectueux des commandements, allant "selon la droiture de son cœur" et qui se montrerait désintéressé quant à savoir ce qu'il adviendrait des autres membres du peuple n'ayant pas son niveau de pratique. Un tel homme qui penserait pouvoir faire cavalier seul ne ferait pas partie de l'alliance divine et Hachem ne lui pardonnera donc pas sa trahison.

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18 : 04	19 : 15
Paris	19 : 36	20 : 40
Marseille	19 : 23	20 : 22
Lyon	19 : 25	20 : 27
Strasbourg	19 : 15	20 : 18

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël



Doit-on réciter la bénédiction de Chééhéyanou le 2^{ème} soir de Roch Hachana lors du Kidouch ?

- Selon certains Richonim, étant donné qu'il s'agit d'une journée allongée on ne récitera pas de nouveau la bénédiction de Chééhéyanou [Rachi au nom de nos maîtres: Guéonimes ; R' Yis'hak Bar Yakar ; Chibolé Haleket 285]

- Selon d'autres, on récitera de nouveau la bénédiction de Chééhéyanou [Rachi ; Rachbam; Roch (Voir aussi Rivach 505)]

En pratique, il sera recommandé de laisser un nouveau fruit à table le second soir en pensant également à ce fruit au moment de la bénédiction de Chééhéyanou afin de s'acquitter des 2 opinions. **Cependant, si on ne possède pas de nouveau fruit on récitera tout de même la bénédiction de Chééhéyanou étant donné qu'ainsi est la Halakha selon le strict din** [Ch.Aroukh 600,2 au nom du Maharam]. **Et ainsi est la coutume** (de ne pas rechercher absolument un nouveau fruit) [Tchouva de Rav Meir Mazouz rapporté Or Torah 5748 Siman 2,1]

Qu'en est-il concernant la Mitsva du Choffar du second jour ?

- Selon plusieurs Richonim, il en sera de même concernant la Mitsva du Choffar à savoir qu'on récitera de nouveau Chééhéyanou. Et ainsi est la coutume Ashkénaze [Rama 600,3].

- Selon d'autres, cela ne s'applique pas au Choffar. Et ainsi est la coutume de la plupart des Séfarades [Ch.Aroukh 600,3]. En effet, le Choul'han Gavoa 600,6 écrit que la bénédiction de Chééhéyanou a été instaurée le second soir de

Roch Hachana pour ne pas qu'on confonde avec le Kidouch du second soir des autres fêtes (et le Choffar du second jour est spécifique à Roch Hachana).

Voir aussi le Or Letsion 4 p.47 "Veod..." qui rapporte que la raison pour laquelle les sages ont instauré de réciter la bénédiction de Chééhéyanou le 2^{ème} soir de Yom Tov (y compris Roch Hachana selon la plupart des Richonim) alors que de base il s'agit d'un doute, a pour but que les gens n'en arrivent pas à mépriser la sainteté du second jour. Aussi, il y a lieu peut-être de distinguer le Chééhéyanou du Choffar qui repose sur l'accomplissement de la Mitsva du Choffar qui pourrait être récitée avant la réalisation de la Mitsva et donc la bénédiction sur le Choffar le 1^{er} jour valide automatiquement celle du 2^{ème} jour (tout comme à Souccot où on sera dispensé de réciter Chééhéyanou sur la Soucca si la bénédiction a déjà été récitée au moment de la construction ainsi que cela est indiqué au Ch.Aroukh 641) ce qui n'est pas le cas de la bénédiction du Zman de la fête que si ce n'est pas le bon Zman la bénédiction n'est pas valide

[Hazon Ovadia p.164 au nom du Ritba (Roch Hachana 34a) et du Beth David 417 ; Or Letsion 4 p.47 "Veniré..."] Cependant, le Hazon Ovadia reste en difficulté dessus. En effet, le Maguen Avraham 641 rapporte au nom du Mordekhaï que c'est seulement concernant la Souka/Loulav où il y a lieu de réciter Chééhéyanou car on les renouvelle d'année en année contrairement au Choffar. Et bien que le Erekh Hachoul'han 441 écrit au nom du Keneset Hagedola 586/587 que selon le Rambam on peut réciter Chééhéyanou même sur le Zman de la confection du Choffar cela serait valable a priori si on confectionne un nouveau Choffar chaque année, Vetsarikh lyoujn].



1) On peut décomposer le mot « hayom » en deux parties : « hé – yom » : « 5 jours ». En effet, il y a 5 jours, ou plus précisément, 5 moments dans l'année étant reliés à 5 types de « Baâlei téchouva ». Celui qui fait téchouva :

- a. Chaque jour (la nuit, avant de dormir, au moment du "vidouy" du "kriyate chémâ al hamita")
- b. Une fois par semaine (chaque veille de Chabat)
- c. Une fois par mois (chaque veille de Roch 'Hodech)
- d. Une fois par an (durant la période allant du 1^{er} Eloul au jour de Kippour, le 10 Tichri)
- e. Une fois par an (pendant les "Assérète yémei téchouva", "les dix jours (de Roch hachana à Kipour) consacrés particulièrement aux efforts que nous devons fournir pour faire téchouva)

Remez Ladavar : « Atème nitsavim hayome koulékème ! », c'est-à-dire : « Vous êtes debout (en ayant réussi à vous redresser après avoir fauté), vous tous (les 5 types de Baalé téchouva), en vous inscrivant chacun dans l'un de ces 5 moments ("hé"-yom) : "hayom") de Téchouva ! Or, le meilleur moment (parmi ces 5 moments de retour vers Hachem) de Téchouva, est d'être chaque jour "bitchouva" devant l'Eternel votre D... !, c'est à dire : « hayom lifné Hachem élohékème ! ». (Rabbi Moché lmebar de Bagdad, Sefer "Yirate Chamaïm", p.235-236)

2) Avant de sonner du Chofar de l'année du Yovel ! (Sefer "Kénessète Haguédola", Or ha'haïm Siman 586, au nom du Radbaz)

3) Yam haméla'h, émek 'hassidim (Béréchit 14-3), Yam haârava (Yéhochoua 3-16), Yam hakadmoni (Yé'hezkel 47-18), Yam Sédom (Chabat 108b), "Yam hamavète" (la Mer de la mort, car il n'y a pas de poissons qui puissent y vivre. Midrach Rabba, Chémot 15-22), Yam ha'hèmar (Sefer Yossifousse), Yam Loth ("aravite" : En arabe). (Rav Aaron Binn)

4) On pourrait lire cette expression ainsi : «véchavta "ède" (témoin) Hachem

élohékha ». Or, le Rambam enseigne dans les Halakhot concernant la Mitsva de faire téchouva (chap. 2 halakha 5) : la Téchouva d'un ben Israël n'est acceptée par Hachem (lui, qui est par excellence, le "Baâl Taâloumote", c'est-à-dire : Celui qui a le pouvoir de connaître tout ce qui est caché, notamment les pensées secrètes de notre cœur, et toutes nos volontés) que lorsque ce dernier témoigne (l'Eternel est donc le seul "ède", l'unique témoin crédible de manière absolue) que ce juif ayant commis une ou plusieurs fautes, ne recommencera plus jamais à faire cette (ou ces) "aveira" (ou "aveirote"). ('Hida, Na'hal Kedoumim, Nitsavim, fin de ote 4)

5) Si les Béné Israël s'interrogent en se disant : « Qui montera pour nous vers le ciel ?! », autrement dit (selon une certaine interprétation) : « Comment chacune de nos téfilote montera pour nous (et sera donc acceptée et exaucée) au ciel ?! ». Et D... de nous répondre : « Par la mention et l'évocation avec kavana des mérites de nos patriarches, ainsi que ceux du Roi David (étant le 4^{ème} pied de la "Merkava", du "Char céleste"). Remez Ladavar : La Guématría de l'expression : « mi yaâlé lanou hachamaïma » (avec son collet) est exactement la même que celle des noms de : Avraham (248), Yits'hak (208), Yaacov (182) et David (14), soit : 652. ('Hida, "Dévach Léfi", Maarékète 400, "Erekh Hatefila")

6) 40 versets ! La Sidra de Nitsavim étant toujours lue avant Roch Hachana, nous invite : à comprendre qu'à l'instar d'un Mikvé de 40 séa (960 loguim) ayant la propriété de nous purifier, nous disposons nous aussi de 40 jours (et donc de 960 heures) aux pouvoirs purificateurs : Depuis Roch 'Hodech Elloul à Yom Kippour ! (Kol Yaacov) à ne pas se dire "dans son coeur" (bilvavo), après avoir entendu les Kélalote : « Chalom yihyé li ! » (en d'autres termes : « Ces malédictions ne m'atteindront pas ! », je peux donc continuer à vivre "en paix", sans me soucier de quoi que ce soit !). Remez Ladavar : Le terme « bilvavo » a pour Guématría 40 ! (Rav Aaron Binn)

Shalsheteditions.com



Résumé de la Paracha

- Moché fait ses dernières recommandations. L'alliance entre Hachem et Son peuple est également valable pour les générations à venir.

- Moché prévient de la gravité de la faute de avoda zara et de la punition qu'elle causerait au peuple.

- Moché propose aux Béné Israël de choisir la vie et leur expose la mitsva de Téchouva.

Enigmes

1) Quelle ville en Israël avait 400 enseignants ? Beitar (גיטוי נא 400)

2) Trois habitants d'un village — Ana, Boris et Carla — sont suspectés d'avoir volé une montre. Chacun fait une déclaration : Ana : « Ce n'est pas moi. » Boris : « C'est Carla. » Carla : « Boris ment. » On sait qu'exactlyement une seule de ces déclarations est vraie. Qui a volé la montre ? C'est Ana qui a volé la montre.

Explication : Si Ana a volé la montre, sa phrase « Ce n'est pas moi » est fausse. Boris dit « C'est Carla » — faux. Carla dit « Boris ment » — comme Boris a menti, la phrase de Carla est vraie. => exactement une phrase vraie (celle de Carla)

Si Boris avait volé la montre, Ana dirait la vérité et Carla dirait vrai aussi (puisque Boris aurait menti) → deux vraies déclarations → impossible. Si Carla avait volé la montre, Ana et Boris diraient tous les deux la vérité → deux vraies → impossible. Donc seule l'hypothèse « Ana a volé la montre » respecte la contrainte « exactement une seule déclaration est vraie ».

3) Quelle expression de Roch Hachana retrouvons-nous dans la Paracha? (ונתך ה' לראש ולא לזנב (כח,יג))



Réponses

N°448 Kí tavo

Echecs :

B7-D8 / F8 - D8
C7 - D8 (cavalier)



Rébus :

As / Quête / Ouche / Maïs / Rat / Ailes



Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chemouel, C'est enfin le grand moment pour le peuple, la nomination du roi, celui qui allait sortir en guerre pour les protéger et les sécuriser. Celui qui allait prendre les décisions difficiles, celui qui serait craint au sein du peuple par son aura, celui qui ferait l'unanimité. Il s'agit du roi Chaoul, un homme de grande taille et très humble, de la tribu de Binyamin. Il a été nommé par Hachem et oint par le prophète Chemouel et il témoigne à son sujet, qu'il n'y a pas d'homme aussi bien que lui parmi tout le peuple.

A peine nommé, qu'une affaire diplomatique éclate à la frontière d'Amone. Le roi menace directement les habitants de la ville de Yavéché Guilad, de crever l'œil droit de tous les hommes de la ville, afin de faire honte au peuple juif. La ville a 7 jours pour trouver une solution et une délégation se présente chez le roi Chaoul en larmes. Notre roi entend le récit des hommes et ne supporte pas l'idée que son peuple soit menacé. Il invite l'intégralité du peuple à se joindre afin de faire face à cette armée Amonite insolente, c'est ainsi que 330,000 soldats se présentent devant le roi. Chaoul sépare l'armée en 3 et massacre assez facilement l'armée ennemie. Le peuple est euphorique et désire même tuer les hommes qui ne

croyaient pas en leur monarque fraîchement nommé.

Chaoul ramène le calme et affirme que personne ne mourra aujourd'hui, après cette magnifique délivrance divine. Chemouel invite alors le peuple à renouveler la nomination royale de Chaoul autour de korbanot et le peuple en fut extrêmement réjoui.

Chemouel prend la parole après avoir réuni le peuple. Il se sent vieillir et veut s'assurer quitter ce monde en ayant parfaitement effectué ses devoirs de dirigeant. Le peuple affirme en être « témoin ».

Chemouel va alors rappeler les incroyables bienfaits promulgués par Hachem depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la nomination du roi. « Si vous servez Hachem, Il sera avec vous, observez l'incroyable miracle que Hachem va faire à vos yeux maintenant, nous sommes en pleine période des moissons, j'invoquerai le nom d'Hachem et Il enverra le tonnerre et la pluie ». C'est évidemment ce qui se produisit.

Le peuple fut secoué et rempli de crainte divine et Chemouel leur dit : «ne vous détournes pas d'Hachem et vous n'aurez rien à craindre, car Hachem ne vous abandonnera jamais, puisqu'Il vous a choisi comme peuple».



La Michna

Yéhezkel Elkoubi

Massekhet Bikourim

C'est la 11^{ème} et... dernière Massekhet du seder ZERA'IM. Cela peut paraître contre-intuitif car il s'agit là du... premier prélèvement [toutes catégories]. Expliquons-nous : la Torah dans parachat Michpatim et Ki Tavo, demande aux bné Israël d'apporter au Beth Hamikdash les tous premiers fruits (bekhor), lorsqu'ils rentreront en Erets Israël. Or, les seuls fruits dont il est question dans la Torah sont les 7 "fruits d'Israël", blé, orge, raisin, figue, grenade, olive et datte. Ce sont donc les seuls fruits concernés par la mitsva [1, 3 et 10 et 3, 9]. Dans le même ordre d'idée que pour la Térouma ou la Hala, le Hinoukh (91) explique qu'Hachem veut que l'homme reconnaisse que de lui proviennent toutes les berakhot dans le monde, et par cette reconnaissance accompagnée de la lecture d'une paracha [Dévarim 26,

3] spécifiquement écrite dans la Torah, l'homme devient digne de la berakha qui viendra dans ses récoltes. La Massekhet commence par les conditions pour pouvoir apporter les Bikourim [1, 1-3]. Même si quelqu'un remplit les conditions pour apporter les Bikourim, certaines choses empêchent de faire la lecture susmentionnée [1, 4]. Les Bikourim ressemblent en partie à la Térouma et au ma'asser chéni [chap. 2, qui traite aussi d'autres ressemblances]. La façon de prélever les Bikourim et le cérémonial associé est relaté dans le 3^{ème} perek.

La Massekhet comporte 34 Michnayot, réparties dans 3 perakim. Une Guemara du Talmud Yérouchalmi et une Tossefta.

[N.B. Dans nos livres de Michna figure un quatrième perek qui traite des lois relatives aux personnes androgynes. Il ne fait a priori pas partie de la michna mais provient de la Tossefta et n'est pas traité par le Yérouchalmi.]

- Abonnement postal -

Il est possible de recevoir chaque semaine votre feuillet par courrier. La participation aux frais d'envois est de 65€.

Pour tout abonnement avant Souccot, nous vous proposons un tarif spécial de 52€.

Shalsholet.news@gmail.com



Une lettre – Un mot

Très amer ה _____

L'essentiel à Kippour נ _____

Amora en a fait les frais ג _____

Personnalité ק _____

Synonyme de purifier ל _____

Ville ד _____

ça brûle ת _____



Malédiction _____ א

Tu la choisiras _____ ב

Dégoûtants _____ ג

Elle n'est pas loin _____ ה

Hachem va le circoncire _____ ו

ça fait mal _____ ז

Métier _____ ח

Vos plus jeunes _____ ט

Pays _____ י

Matière _____ יא

Prénom _____ יב



Enigmes

1) Un miroir affiche une heure différente de l'heure réelle. Voici ce que quatre personnes ont observé :

Heure réelle d'entrée / Heure affichée par le miroir

14h00 / 11h00

16h00 / 13h00

18h00 / 15h00

20h00 / 2h00

Quelle est la règle logique utilisée par le miroir pour transformer l'heure réelle en heure affichée ? Et surtout, quelle heure affichera-t-il si quelqu'un entre à 22h00 ?



2) Quels sont les 2 Pirkei Tehilim qui se ressemblent beaucoup, qui ont des différences mineures ?

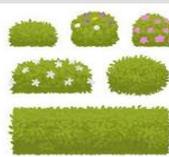


Echecs

Les noirs font mat en 2 coups



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Le soir de Roch Hachana nous mangeons différents aliments pour avoir une bonne et douce année.

Rav Guédalia Silverstone de Washington nous explique par une parabole de quelle manière nous devons réellement aborder ce seder.

Un comte de province se fit conduire, un jour, en carrosse à Paris pour faire des achats dans une certaine boutique. Le cocher fut surpris de voir son maître sortir du magasin en tenant une cage avec un petit oiseau. "Un tel voyage, la traversée de fleuves et de forêts pour acheter un petit oiseau?" se demanda le cocher et il fit part à son maître de son étonnement. "Sache, mon ami, que ce petit oiseau est un vrai bonheur !" s'exclama le comte. "Et combien coûte-t-il ?" demanda le cocher étonné. "Cinq cents dinars !" répondit son maître.

Revenu chez lui, il dit à sa femme: "Je vais te raconter quelque chose d'extraordinaire. Le comte, notre maître, a voyagé jusqu'à Paris pour acheter un tout petit oiseau ! Et à quel prix, imagine-toi ? Cinq cents dinars, pas un de moins ! Cet oiseau doit avoir un goût de paradis ! J'ai beaucoup réfléchi pendant le voyage et je me suis dit : " Un homme ne vit qu'une fois ! Toute ma vie j'ai travaillé dur, n'ai-je pas le droit d'éprouver une fois au moins un plaisir sublime en dégustant un merveilleux plat ? Nous avons économisé trois cents dinars en prévision de notre vieillesse, n'est-ce pas ? Empruntons encore deux cents dinars et goûtons une fois à ce qu'est la richesse !"

Ainsi, notre homme se rendit à Paris, acheta le

merveilleux oiseau et le donna à sa femme pour qu'elle le prépare avec des oignons et des pommes de terre. Lorsque le ragoût fut cuit à point, la femme y goûta avec une certaine émotion mais elle ne lui trouva rien de particulier.

Le cocher s'arracha les cheveux de désespoir. "Malheur à moi ! Qu'ai-je fait ?" se lamenta-t-il. "J'ai dilapidé toutes mes économies, je me suis fait des dettes pour rien du tout ! Mais, j'y pense, nous n'avons peut-être pas préparé le plat comme il le fallait ? Peut-être avons-nous oublié d'y ajouter une épice particulière ? Peut-être y a-t-il encore une chance de sauver ce ragoût et de sentir son goût extraordinaire?"

Notre cocher alla trouver le comte et lui raconta sa mésaventure. "Que tu es stupide !" s'écria le comte en éclatant de rire. "Cet oiseau ne doit pas être mangé. Je l'ai acheté uniquement pour écouter son chant, pour jouir de sa voix extraordinaire. Il y a de la volaille bien plus savoureuse à déguster que le rossignol mais, pour ce qui est de son chant, aucune créature ne l'égale !"

Ceux qui, le soir de Roch Hachana se concentrent sur la variété et les goûts des simanim, la pomme dans le miel, la grenade, les carottes, la tête d'agneau, etc. ne doivent pas oublier que, pour la dégustation, il existe des plats bien meilleurs.

L'essentiel est que "la voix", le yehi ratson que l'on prononce, soit une prière jaillissant du fond du cœur et empreinte de la crainte du Jugement. Nous devons nous rappeler que nous dépendons de la volonté d'Hachem et que nous pouvons influencer notre verdict par la prière et un repentir sincère (Kesef niv'har, 1, 25)



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Car cette mitsva... Car elle est très proche de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour la faire. » (30/11-14)

Sur « elle est très proche », Rachi écrit : « La Torah vous a été donnée par écrit et oralement. »

Sur « cette mitsva... », Ramban écrit : « La Téchouva... »

De quelle mitsva parle notre passouk ?

Selon Rachi : L'étude de la Torah. En effet, bien que la Torah soit très profonde, grâce à la Torah orale qui explique tout, elle devient accessible et très proche.

Selon Ramban : La Téchouva. En effet, la Téchouva est accessible en tout lieu et à tout moment donc peu importe où tu te trouves, la Téchouva sera toujours très proche de toi.

Le Ramban a un argument très fort :

Le passage précédant notre passouk parle de la Téchouva, comme quoi à la fin des temps, les bnei Israël feront Téchouva donc lorsque notre passouk dit « Car cette mitsva... », il s'agit de ce dont on parlait précédemment, à savoir la Téchouva.

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi : Rachi avait une question: S'il s'agit de la Téchouva, le sens du passouk serait donc qu'à la fin des temps, les bnei Israël feront Téchouva car cette mitsva de Téchouva est très proche, très facile. Or, comment comprendre que la mitsva de Téchouva est si facile ? Voilà que faire Téchouva consiste à changer. Est-il vraiment facile de changer ? Faire Téchouva c'est changer ses habitudes. Sachant que les habitudes sont une seconde nature, est-il vraiment facile de changer ses habitudes ? Nos 'Hakhamim disent qu'une personne qui répète une avéra, celle-ci devient à ses yeux comme permise !? Dans le Chaarei Téchouva, Rabbenou Yona cite 20 étapes à suivre pour faire Téchouva. Est-ce si facile de suivre ces 20 étapes ?

Alors, Rachi dit que notre passage parle du Limoud Torah et donc le sens de notre passouk est qu'à la fin des temps, les bnei Israël feront Téchouva car cette mitsva d'étude de la Torah est très proche et accessible et c'est grâce à l'étude de la Torah que les bnei Israël feront Téchouva : « la lumière contenue dans la Torah les fera faire Téchouva » (Ekha Rabba 2 petiha)

C'est-à-dire qu'il y a une façon où la Téchouva est très facile, il y a une manière où le changement est accessible, il y a un chemin où on peut changer facilement, c'est en passant par l'étude de la Torah. En effet, l'étude de la Torah a ceci de particulier qu'elle permet de se lier, de se coller jusqu'à ne faire qu'un avec la Chék'hina. Ainsi, comment une personne ne pourrait-elle pas changer alors qu'elle est pénétrée par la lumière divine ? Comment une personne pourrait-elle rester la même alors que l'infini la traverse ? Comment une personne pourrait-elle rester indifférente alors que l'infinie lumière divine l'envahit ?

Ainsi, le Chaarei Téchouva citera 6 choses qui peuvent éveiller l'homme à la Téchouva et l'une d'entre elles est l'étude de la Torah. Ezra a réuni le peuple et leur a fait faire Téchouva en leur donnant un chiour de Torah. Ezra a utilisé le Limoud Torah pour faire faire Téchouva à tout un peuple : « Ezra HaCohen a amené la Torah devant le public homme, femme...et ils ont lu dans le sefer Torah de Elokim en lisant avec les explications pour comprendre clairement ce qui est dit et ils ont mis leur intelligence, leur cœur, afin de bien comprendre le sujet étudié ». Et voici ce que cela a entraîné : « ...Tout le peuple éclata en sanglots à l'écoute de ces paroles de Torah » De là tire Rabbenou Yona que l'étude de la Torah éveille à la Téchouva.

Ainsi, à la fin des temps, les bnei Israël feront Téchouva car la mitsva de l'étude de la Torah sera ultra accessible, elle sera très proche. Il est très facile d'étudier, il y a beaucoup de sefarim, beaucoup de chiourim pour tous les niveaux et cette Torah a en elle cette lumière divine qui fait changer les hommes en mieux et leur fait faire Téchouva.

Concernant le Ramban, on pourrait dire ainsi : Le Ramban dit que la Téchouva en soi est facile car il va selon le contexte de cette paracha où il est dit à son début « Et ce sera quand s'abattront sur toi toutes ces choses... » (30/1) Et comme le dit Rabbenou Yona, parmi les 6 choses qui éveillent et motivent à la Téchouva, il y a les souffrances. Ainsi, à la fin des temps où cela secoue très fort, les souffrances se succèdent. Dans ce contexte-là, la Téchouva est facile, accessible et très proche.

En conclusion : À la fin des temps, la Torah nous dit que les bnei Israël feront Téchouva car la photo du monde à la fin des temps sera d'un côté, un monde très tourmenté, rempli de turbulences où les souffrances se succéderont qui selon le Ramban rendront la Téchouva très proche de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour la faire, et d'un autre côté, à cette période, la Torah sera très accessible à tout le monde donc selon Rachi, la Torah sera très proche de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour la faire, ce qui entraînera que les bnei Israël feront Téchouva.

Léfiouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une offre explosive

Nathan est un jeune juif qui recherche depuis un certain temps à acheter une voiture de luxe. Mais malheureusement, comme il n'est pas très riche, il a du mal à trouver ce genre de véhicules à un prix raisonnable. Jusqu'au jour où il tombe sur une annonce très intéressante qu'il se dépêche de contacter. Le vendeur paraît sérieux et Nathan lui demande donc quelle est la raison de ce prix si avantageux : 30% moins cher que l'argus. Assaf le vendeur lui répond qu'il se trouve dans une situation délicate et qu'il a besoin d'argent en urgence. Nathan n'est pas tout à fait satisfait de la réponse et immédiatement après l'achat, il fait vérifier le véhicule par un garage de confiance et il découvre émerveillé que tout est en règle. Mais après quelques semaines avec la voiture, il rentre un jour dans un grand centre commercial et au portique de sécurité, on l'informe qu'une bombe est cachée sous la voiture. La police suivie des démineurs ne tardent pas à arriver et désactivent l'objet tout en débutant une enquête. Ils finissent par découvrir que le vendeur a eu un différend avec les milieux de la mafia à laquelle il devait de l'argent, c'est pourquoi ils ont miné son véhicule pour l'éliminer. Nathan comprend enfin la raison du prix si avantageux et va trouver Assaf et lui demande de reprendre sa voiture marquée d'une cible rouge. Mais celui-ci lui répond qu'en tant que juif religieux, il doit savoir que chaque balle a son adresse et qu'il ne risquait rien de plus avec cette voiture. Mais

Nathan lui rétorque qu'il n'est pas rassuré de conduire un tel engin et qu'il veut être remboursé. Qu'en dites-vous ? Il est évident que la vente d'un tel véhicule est considérée comme une escroquerie car comme nous enseignent le Choul'han Aroukh (H" M 232,6), tout ce qui est considéré dans cet endroit comme un défaut, ceci suffira pour faire annuler la vente. Mais si cela n'est pas considéré comme un défaut dans cette contrée, l'acheteur ne pourra annuler la vente, car l'acheteur se base sur les us et coutumes de la ville. Il est donc clair que dans notre cas, il s'agit d'une tromperie car aucune personne sensée ne voudrait acheter un tel véhicule. Le Rav apporte une autre source du Choul'han Aroukh (H" M 232,10) qui écrit que celui qui vend un esclave à son ami mais qu'il se trouve que l'esclave est condamné à mort par le tribunal, il s'agit là d'une tromperie car celui-ci n'a aucune valeur car c'est un homme mort. Il en sera de même pour notre voiture qui peut exploser à chaque instant. Enfin, le Rav termine en disant que mis à part le remboursement, Assaf devra aussi demander pardon à Nathan car il l'a mis en danger en lui vendant sa voiture tout en sachant pertinemment qu'il est recherché par la mafia et que sa voiture leur est connue.

En conclusion, il est clair qu'il s'agit là d'une escroquerie qu'Assaf a faite et que non seulement il se doit de rembourser Nathan mais doit aussi obtenir son pardon pour l'avoir mis en danger lui et sa famille. (Tiré du livre *Oupiryu Matok, Béréchit, p. 382*)